



# 2020

## Rapport détaillé du prix et de la qualité du Service Public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la



<b><u>Présentation générale</u></b>	<b>3</b>
<b>LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	
Données générales	5
La collecte en porte à porte	6
Présentation générale de la collecte	7
La collecte des ordures ménagères résiduelles	8
La collecte sélective	8
La collecte des déchets verts	9
La collecte des encombrants	10
La collecte en apport volontaire	11
Les bornes apports volontaire aériennes et enterrées	12
Les déchetteries	13
Les filières REP (responsabilité élargie des producteurs)	14
Le compostage individuel	16
Le traitement	17
Le transit des déchets	17
Le traitement des déchets	17
La communication et la médiation environnementale	19
Communiquer, informer, sensibiliser	20
<b>LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	
Les dépenses de fonctionnement	24
Les frais de personnel	25
Les montants annuels des principales prestations	26
Les recettes de fonctionnement	26
<b>CONCLUSION</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXES</b>	
Synoptique tonnage	33
Synoptique financier	34
	36
Synthèse de la gestion des déchets de 2008 à 2020	35
Organigramme fonctionnel du service	37



## Présentation générale

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 instituent l'obligation de publication d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

### Le territoire concerné

La CINOR assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés auprès des 207 487 habitants (population dite municipale, Source DGF), en 2020, des 3 communes qui la composent (Saint Denis, Sainte Marie et Sainte Suzanne).

	2019	2020
Saint-Denis	147 931	150 535
Sainte-Marie	33 839	33 234
Sainte-Suzanne	23 505	23 718
<b>Total</b>	<b>205 275</b>	<b>207 487</b>

### La compétence

La CINOR est chargée de l'ensemble des opérations liées à la prévention, la pré-collecte et la collecte des déchets ménagers et assimilés. **La valorisation et le traitement des déchets collectés sont assurés par SYDNE\* le syndicat mixte de traitement des déchets pour le bassin Nord-Est.**

À ce titre, la CINOR assure la gestion de nombreux services :

- La prévention des déchets et communication
- La mise en place et l'entretien du parc de contenants (bacs roulants, conteneurs d'apport volontaire, corbeille à papiers et des composteurs) ;
- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagère, des déchets recyclables, des encombrants et des déchets verts ;
- La collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre sur tout le territoire.
- La collecte des bornes d'apport volontaire en déchetterie (emballages métalliques, huile, papiers, plastiques)
- La gestion du parc de déchetteries
- La collecte des corbeilles à papier
- La collecte d'autres déchets (ferrailles, piles, batterie, pneus)

La compétence est assurée au sein de le CINOR par la Direction de l'environnement, composé de **104** agents et **3** emplois contractuels et **1** apprenti.

Le service environnement participe à la définition de la politique de la CINOR en matière de collecte des déchets selon les orientations de la commission Environnement.

### Les équipements en place

Pour exercer sa compétence Déchets, la CINOR dispose des équipements suivants :

- **Un centre de transit** des déchets à la Jamaïque, propriété de la CINOR exploité depuis **2019** par Valderun dans le cadre d'un marché public de 4 ans.
- **un réseau de déchetteries** appartenant à la CINOR, composé de 11 unités dont **2** gérées en régie et **9** en gestion externalisée par marchés publics de 3 ans.

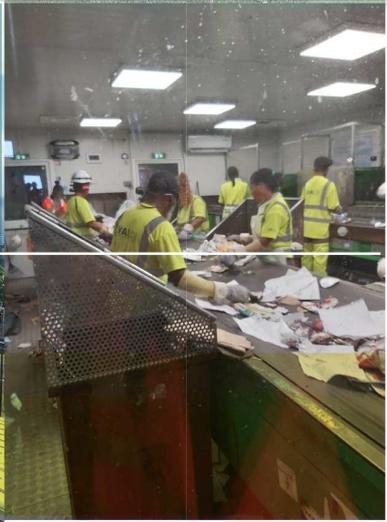


*\*Le SYDNE assure la valorisation et le traitement des déchets*





# LES INDICATEURS TECHNIQUES



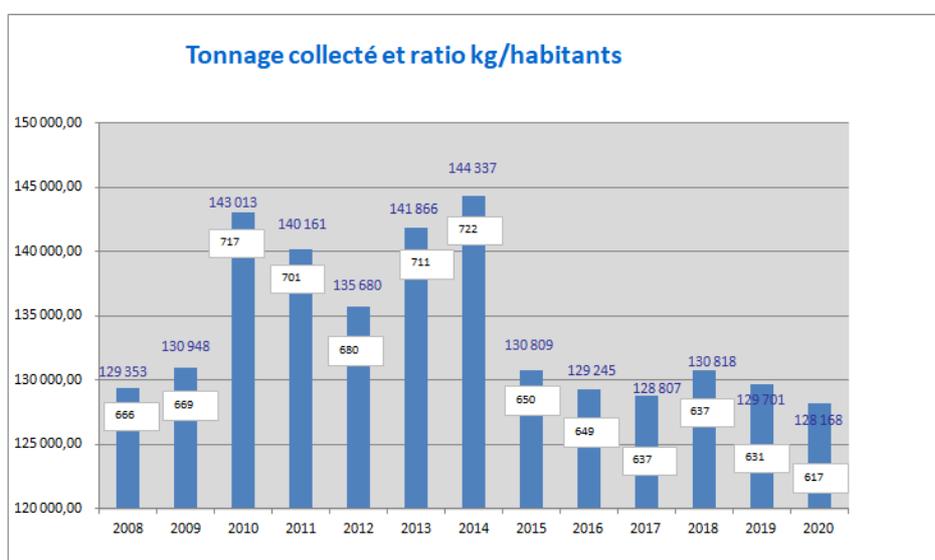
## Données générales

**Le tonnage global des déchets collectés sur la CINOR est à la baisse (- 1.18%).**

Depuis les cinq dernières années, la CINOR enregistre des tonnages collectés à la baisse, alors même que la population progresse régulièrement. Cette évolution favorable nous permet d'atteindre un niveau historiquement bas, alors même que la croissance démographique a progressé (+ 6,85% de 2008 à 2020).

Témoin de cette évolution favorable, le ratio kg/hab: **617.72kg/hab**. L'objectif de réduction fixé dans la loi pour la transition écologique (LTECV), de réduction de 10% de la production de déchets par habitant entre 2010 et 2020, est atteint depuis l'an dernier. **Pour 2020, nous sommes déjà à - 13,84 %.**

En France hexagonale, selon les chiffres de l'ADEME 2017, nous sommes à une moyenne de **580 kg/habitant/an** de déchets ménagers.



	Tonnages Collectés			Ratios kg / habitant /an		
	2019	2020	Evolution	2019	2020	Evolution
Ordures ménagères	57 741,69	57 034,60	-1,22%	281,29	274,88	-2,28%
Déchets Recyclables	6 500,74	6 213,76	-4,41%	31,67	29,95	-5,43%
Encombrants	29 032,87	26 102,93	-10,09%	141,43	125,81	-11,05%
Déchets Verts	24 262,98	24 435,19	0,71%	118,20	117,77	-0,36%
Verre	2 726,78	2 701,92	-0,91%	13,28	13,02	-1,94%
Autres *	5 271,35	8 031,37	52,36%	25,68	38,71	50,73%
DEEE	1 176,83	1 188,70	1,01%	5,73	5,73	-0,07%
Filière rep	61,73	90,32	46,31%	0,30	0,44	44,75%
Déch MTX	2 925,76	2 369,22	-19,02%	14,25	11,42	-19,89%
<b>TOTAL</b>	<b>129 700,73</b>	<b>128 168,01</b>	<b>-1,18%</b>	<b>631,84</b>	<b>617,72</b>	<b>-2,24%</b>



## La collecte en Porte à porte



DÉCHETS VERTS



ENCOMBRANTS



## Présentation générale de la collecte

### Le périmètre des collectes

Le Code Général des Collectivités Territoriales instaure, depuis 1975, l'obligation pour les collectivités de collecter et de traiter les déchets ménagers et assimilés.

La CINOR collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire et dans les limites du règlement de collecte :

- les **déchets ménagers** = déchets des ménages de l'agglomération: ordures ménagères, recyclables, déchets occasionnels (encombrants, déchets verts,...) ;
- les **déchets assimilés** = déchets des professionnels (commerces, administrations, artisans...) pouvant être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, du fait de leurs caractéristiques et de leur volume.

### Le parc de bacs poubelle

Le parc de bacs a augmenté (+1.17%) pour atteindre **133 653** bacs qui correspondent à près de **25.23** millions de litre en 2020.



### Evolution globale du parc de bacs :

	2019	2020	évolution
Bacs gris	70 550	71 266	1.01%
Bacs jaunes	61 561	62 387	1,34%
<b>Nombre total de bacs</b>	<b>132 111</b>	<b>133 653</b>	<b>1,17 %</b>

La composition du parc de bacs est quasi-homogène (53.32 % de bacs gris et 46.67% de bacs jaunes) avec une croissance supérieure (+ 1.34%) des bacs à déchets recyclables.

### Les marchés de collectes en porte à porte

Le nouveau marché de collecte divisé en 3 lots géographiques et par type de déchets a débuté en octobre 2019 pour Saint-Denis et en mars 2020 pour Sainte Marie et Sainte Suzanne.

- NICOLLIN et Manzell Prop'té sur Saint Denis, pour la collecte des ordures ménagères et recyclables**
- SUEZ REUNION sur Sainte Marie et Sainte Suzanne, pour la collecte des ordures ménagères et recyclables.**
- NICOLLIN et la Cooptram, sur Saint Denis, Sainte Marie et Sainte Suzanne, pour la Collecte déchets verts et encombrants**



## La collecte des ordures ménagères résiduelles



### Mode de collecte

Les ordures ménagères sont collectées **en porte-à-porte**

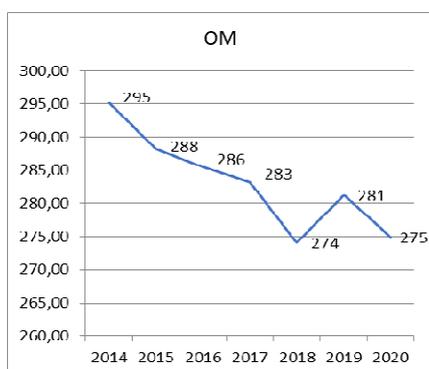
### Fréquence de collecte

En 2019, les fréquences de collecte en porte-à-porte varient de la façon suivante :

- **3 fois par semaine** sur le centre ville de Saint Denis
- **2 fois par semaine** sur les autres secteurs du territoire de la CINOR

### Evolution du flux

Depuis six ans, et malgré un pic en 2019, la production d'ordures ménagères, collectée en bac gris connaît une baisse structurelle : - 7,54% entre 2014 à 2020 (- 1,22% par rapport à l'an dernier)



En 2020, les ordures ménagères résiduelles collectées représentent **274,88 kg/hab/an** soit **57 034 tonnes**.



## La collecte sélective

> Les matériaux concernés sont :

Emballages métalliques (boîtes en acier et aluminium), papiers et cartons (cartonnettes et journaux/magazines), bouteilles et flacons en plastiques.



### Mode de collecte

Depuis 2004, les déchets recyclables sont collectés majoritairement **en porte-à-porte**, en bacs jaunes. En complément, des conteneurs d'apport volontaire sont mis en place en déchetterie.

### Fréquence de collecte

En 2019, les fréquences de collecte en porte-à-porte varient de la façon suivante :

- **1 fois par semaine** sur le centre ville de Saint Denis
- **1 fois tous les 15 jours** sur les autres secteurs du territoire de la CINOR

Pour le bac jaune (hors Verre), la performance de collecte des déchets recyclables (taux de captation) régresse à **6 213,30 tonnes (- 4,42%)**, qui correspond à une baisse du ratio à **29.95 kg/habitant (-5,40%)**.

Cette baisse des volumes de déchets recyclables constatée en 2020 est corrélée par une réduction de la qualité du gisement, qui se traduit par une performance de tri (taux de tri) plus faible cette année, avec un ratio de **20,44 kg/habitant (-17,68%)** avec un taux de refus à la hausse (**31,75%**).

Près d'un tiers des déchets collectés en bac jaune sont refusés au centre de tri et réorienté sur la filière de traitement des déchets ultimes.

**Taux de captation : 29.95 kg/hab**  
**Taux de valorisation : 10.93 kg/hab**  
**Taux de refus : 31.75%**

La pandémie du COVID 19 a fortement impacté le geste de tri de nos administrés en 2020. **Tout l'enjeu aujourd'hui sera de poursuivre la baisse des volumes d'ordures ménagères et d'encourager les administrés à reprendre et à améliorer le geste de tri des emballages ménagers recyclables**

RECAPITULATIF PERFORMANCE DE TRI DECHETS RECYCLABLES			
Déchets recyclables	2019	2020	Evolution 2020 2019
<b>Collectés</b>	<b>6500,74</b>	<b>6213,76</b>	<b>-4,41%</b>
Déchetteries+pré tri	709,12	643,56	-9,25%
Porte à porte	5 791,62	5 570,20	-3,82%
<b>Performance de captation kg/hab</b>	<b>31,67</b>	<b>29,95</b>	<b>-5,43%</b>
Gisement après tri			
<b>Valorisés</b>	<b>5 096,00</b>	<b>4 240,30</b>	<b>-16,79%</b>
Le plastique	452,82	416,57	-8,01%
Journaux magazines & cartons	4504,49	1715,34	-61,92%
Emballages métalliques	138,69	135,39	-2,38%
autres	0		
<b>Performance de tri kg/hab</b>	<b>24,83</b>	<b>20,44</b>	<b>-17,68%</b>
<b>Part de recyclables valorisé/collecté</b>	<b>78,39%</b>	<b>68,24%</b>	<b>-12,95%</b>
<b>Refus de tri</b>	<b>1 404</b>	<b>1973</b>	<b>40,51%</b>

**Le déploiement des bornes enterrées en pied d'immeuble** participe à cette stratégie de reconquête du territoire en faveur du tri sélectif.

En 2020, les bornes recyclables nous ont permis de collecter près de **187,4 tonnes** en habitat collectif.



## La collecte des déchets verts

### Mode de collecte

Les déchets verts sont collectés **en porte-à-porte et en apport volontaire en déchetterie et en apport direct par les communes membres de la CINOR.**

### Fréquence de collecte

Les fréquences de collecte en porte à porte suivent un calendrier saisonnier :

- 2 collectes par mois en saison humide (novembre à mars)
- 1 collecte par mois en saison sèche (avril à octobre)

L'absence d'événements cycloniques en 2020 a contribué à maintenir la production des déchets végétaux collectés (+0,71%) à **24 435 tonnes** :

- 15 833 tonnes en porte à porte-à-porte (+2.15 %)
- 4 989 tonnes en déchetteries (-16.49%)
- 3 612 tonnes d'apports villes (+29.60 %)



**97.58 %** des tonnages de végétaux collectés sur la CINOR sont valorisés par broyage ou compostage.



DÉCHETS VERTS

## La collecte des encombrants

### Mode de collecte

Les encombrants sont collectés en porte-à-porte **une fois par mois**, en apport volontaire en déchetteries et par les communes membres de la CINOR.



ENCOMBRANTS

Les encombrants ménagers collectés ont sensiblement diminué (- 10.09%) durant l'année.

Les tonnages en déchetteries ont tendance à diminuer (- 3,14%), alors que ceux collectés en porte à porte progressent cette année (+ 6.86 %) avec le renforcement de la collecte des dépôts sauvages. Toutefois, la tendance structurelle reste confirmée avec des **apports en déchetteries ( 11 525 tonnes ) qui sont le double de ceux en porte à porte ( 5 810 tonnes).**

**Le développement des Ressourceries** (La Mare et bientôt à Bagatelle Ste Suzanne) sur notre territoire participe à la stratégie de valorisation matière pour ce flux des encombrants. Il convient de privilégier l'apport sur ces sites pour garantir leur valorisation et participer ainsi à la réduction des tonnages à l'enfouissement. La synergie avec notre réseau de déchetteries reste à développer.



### Corbeilles de rue :

Le parc de corbeilles à papier continue de se développer sur l'ensemble du territoire CINOR, afin de répondre au mieux au besoin de salubrité publique.

Au 31 décembre 2020 le parc comptait **3 610 corbeilles de rue (+ 0.33 %)**, dont une cinquantaine de corbeilles de tri sélectif. La collecte quotidienne et constante des déchets justifie l'utilité de ses équipements de proximité.

Comme tous les ans le parc a connu de nombreuses détériorations (**3 376 interventions pour réparation**), mais le parc s'est aussi développé par de nouvelles poses (**12 nouvelles corbeilles installées**).

13 agents de régie sont chargés du vidage à raison de 2 fois/semaine sur tout le territoire et tous les jours en centre ville.

En outre, deux équipes de régie, en binômes, assurent la maintenance des équipements, ainsi que d'installer les nouvelles corbeilles à papier.

Pour améliorer la qualité du service, une équipe de lavage de corbeilles, de 3 agents, a permis de nettoyer **2 774 corbeilles en 2020 sur tout le territoire**.

### Caissons

La mise à disposition de caissons pour les cimetières des communes-membres et pour les manifestations diverses (sportives, culturelles, culturelles...) a permis de collecter 291 tonnes de déchets encombrants.

Soit une augmentation de **+28.69 %** de tonnage collecté par rapport à l'an dernier.





## La collecte en apport volontaire



## Les bornes d'apport volontaire

Le parc de bornes d'apport volontaire de la CINOR se compose de **566 BAV** dont :

Flux	Domaine Public	Déchetteries	Total
VERRE	464	19	483
RECYCLABLES	18	65	83
Total	482	84	566

### LE VERRE :

Le gisement de verre se stabilise à **2 701 tonnes (-0.91 %)**, équivalent à **13.02 kg/habitant** en 2020.

Le ratio de dotation actuel, uniquement pour le flux « verre » (soit 464 BAV considérées) est de **447 hab/borne** pour le territoire CINOR, ce qui est proche du ratio de référence national (ADEME), qui est de 435 hab/bav recommandé pour une typologie d'habitat mixte (« tous milieux »).



A noter, en prenant en compte le gisement 'verre', la **performance de collecte des déchets recyclables (taux de captation) s'élève à 42.97 kg/hab (- 5.85%) pour une performance de tri de 33,46 kg/hab (-12%)** Soit un gisement de recyclables collecté (bac jaune+ verre) valorisé à 77,87 %.



PERFORMANCE DE TRI DECHETS RECYCLABLES			
Déchets recyclables	2019	2020	Evolution 2020 2019
<b>Collectés</b>	<b>9 227,52</b>	<b>8 915,68</b>	<b>-3,38%</b>
Déchetteries+pré tri	709,12	643,56	-9,25%
BAV verre	2 726,78	2 701,92	-0,91%
Porte à porte/ BAVE	5 791,62	5 570,20	-3,82%
<b>Performance de captation kg/hab</b>	<b>45,64</b>	<b>42,97</b>	<b>-5,85%</b>
Gisement après tri			
<b>Valorisés</b>	<b>7 822,78</b>	<b>6 942,22</b>	<b>-11,26%</b>
Le verre	2 726,78	2 701,92	-0,91%
Le plastique	452,82	416,57	-8,01%
Journaux magazines & cartons	4504,49	1715,34	-61,92%
Emballages métalliques	138,69	135,39	-2,38%
autres			
<b>Performance de tri kg/hab</b>	<b>38,11</b>	<b>33,46</b>	<b>-12,20%</b>
<b>Part de recyclables valorisé/collecté</b>	<b>84,78%</b>	<b>77,87%</b>	<b>-8,15%</b>
<b>Refus de tri</b>	<b>1 404</b>	<b>1973</b>	<b>40,51%</b>

## Les bornes enterrées

Dans le cadre du partenariat engagé depuis plusieurs années entre les bailleurs sociaux présents sur son territoire et la CINOR, la refonte des modes de collecte en habitat collectif, initiée en 2014, se poursuit avec le déploiement des bornes enterrées en pied d'immeuble en 2020 avec l'installation de **25 bornes supplémentaires**.

Actuellement, **140 bornes enterrées** sont implantées sur **29 résidences réparties** sur nos 3 communes.



Le choix des bornes enterrées permet à la fois de répondre à notre volonté d'améliorer le taux de captation de la collecte sélective en habitat collectif, grâce à une borne dédiée avec opercule spécifique et, pour le bailleur, ces équipements représentent un intérêt économique de part les coûts de maintenance réduit.

## Les déchetteries

Les bailleurs ont également été sensibles à la suppression des nuisances visuelles et olfactives liées à la présence d'une rangée de bacs en pied d'immeuble.

Des conventions partenariales ont ainsi été établies pour formaliser l'acquisition et l'entretien de ces équipements sur le domaine privatif des bailleurs ou sur le domaine public communal.

Ces points sont automatiquement retirés des circuits de collecte Porte à Porte traditionnels (péréquation entre les lots Porte à porte et Point d'apport Volontaire du marché de collecte).

Le verre est collecté sur les circuits de vidage des bornes aériennes pour optimiser les coûts. Il n'y a donc pas de traçabilité sur ce flux en bornes enterrées.

Nous observons une progression du tonnage recyclage qui est (c'est une satisfaction) propre. Cette évolution croissante devrait être accentuée par le développement du parc de bornes enterrées mis en service cette année.

Sur l'année 2020, nous avons collecté sur les 140 bornes installées sur notre territoire, dont 940 tonnes d'ordures ménagères (OMR) et 187 tonnes de déchets recyclables.

Disposant d'un parc de **onze déchetteries**, réparti uniformément sur l'ensemble du territoire:

- 6 déchetteries sur Saint Denis
- 2 déchetteries sur Sainte Marie
- 3 déchetteries sur Sainte Suzanne



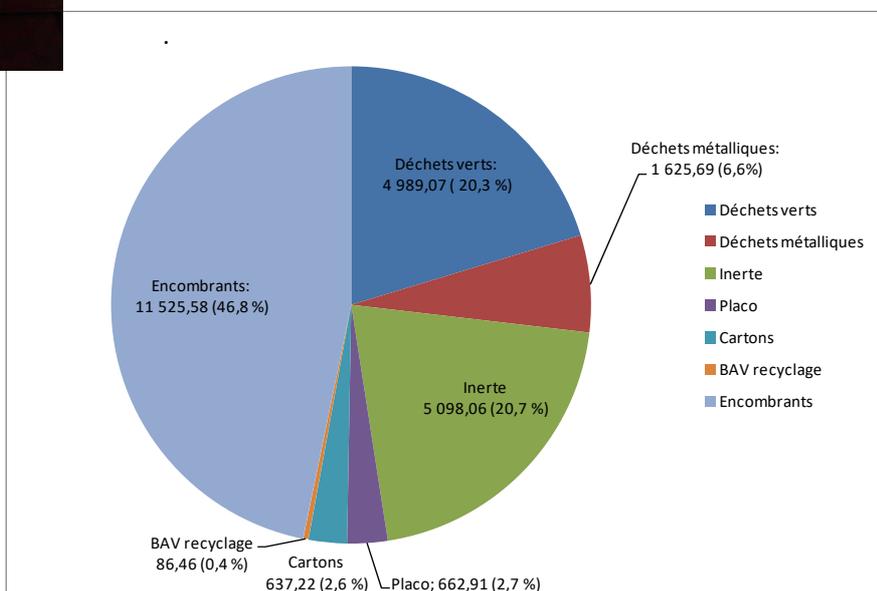
La gestion de nos déchetteries c'est-à-dire l'accueil, l'information, le contrôle et le déclenchement des vidages des contenants, procède selon deux types d'exploitation:

- 3 déchetteries sont en régie avec 8 agents CINOR: Bellepierre, Bois de Nèfles et Bretagne;
- Les 3 autres déchetteries de Saint Denis : Sainte Clotilde, La Montagne et Cité Hyacinthe avec Recyclage de l'Est et les 5 déchetteries de Sainte Marie et Sainte Suzanne sont en gestion déléguée par un marché public de prestation de service.

### Evolution du flux :

La hausse structurelle des flux collectés en déchetteries est interrompue cette année avec baisse conjoncturelle (-11.21 %) due, à priori, à la pandémie de COVID 19 et aux restrictions de circulation qui y sont liées.

Tonnages collectés en déchetteries :





Tonnages collectés en déchetteries :

	2019	2020	Variation
Gaspard	1 917,55	1 874,23	-2,26%
La Mare	2 547,41	2 416,21	-5,15%
Commune Bégue	2 566,57	2 532,86	-1,31%
Marine	1 910,94	1 833,05	-4,08%
Bagatelle	892,97	1 122,69	25,73%
Cité Hyacinthe	2 708,36	2 114,55	-21,93%
Bretagne	4 811,43	3 418,67	-28,95%
Bois de Nèfles	2 859,21	2 557,96	-10,54%
Ste Clotilde	2 656,41	2 116,64	-20,32%
Montagne	1 742,37	1 701,57	-2,34%
Bellepierre	3 021,94	2 849,84	-5,70%
	<b>27 635,16</b>	<b>24 538,27</b>	<b>-11,21%</b>

Nombres de visite	2019	2020
MONTAGNE	28 264	23 556
STE CLOTILDE	25 625	21 020
BRETAGNE	25 935	20 050
BOIS DE NEFLES	23 466	19 555
BELLEPIERRE	13 042	10 868
LA MARE	7 685	6 404
CITE HYACINTHE	16 186	12 680
LA MARINE	11 194	9 523
GASPARDS	10 023	8 300
COMMUNE BEGUE	14 308	11 200
BAGATELLE	6 350	5 125
<b>TOTAL</b>	<b>184 097</b>	<b>148 281</b>

Avec la Pandémie Covid- 19 , nous observons une baisse de tonnage qui est à corrélér avec la baisse de la fréquentation de nos déchetteries pour atteindre cette année, **148 281 entrées (- 19.45%)**.



## Les filières REP

Les déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E)



DEEE

Les appareils d'équipement ménagers sont accueillis en déchetteries depuis 2012, soit en apport volontaire des administrés, soit par apport des régies communales. Le tonnage pour ce flux, qui relève de la filière professionnelle (responsabilité élargie du producteur), a connu une légère augmentation cette année (+ 1 %), avec **1 188.7 tonnes collectées sur nos déchetteries**.

Soit **205 868 appareils ménagers collectés sur nos déchetteries** qui seront ainsi recyclés.

Depuis la mise en place par la CINOR d'une collecte et d'un traitement séparés pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), par apport volontaire en déchetterie et reprise pour traitement par le déconstructeur agréé localement (RVE), la Collectivité bénéficie d'une compensation financière, par l'éco-organisme national, OCAD3E, reconduit en 2017 pour la période 2015-2020.

## VOTRE BILAN 2020

	Nombre d'objets 2020
GEM HF	9 105
GEM F	6 417
ÉCRANS	2 788
PAM	161 640
LAMPES	25 918
<b>TOTAL</b>	<b>205 868</b>



Vous avez collecté en 2020



179 950 appareils



25 918 lampes



### La Collecte des batteries usagées

Notre partenariat avec l'ATBR (Association de Traitement des Batteries de la Réunion) continue par la mise à disposition dans les mairies des contenants adaptés pour le stockage des batteries et leur prise en charge gratuite. Le tonnage récupéré par la CINOR est de **8,92 tonnes en 2020**.



### La collecte des pneus

Les pneus relèvent, tout comme les batteries, de la Responsabilité Elargie des Producteurs et doivent être reprises par les distributeurs locaux. Le tonnage récupéré sur le domaine public par la CINOR est de **22.51 en 2020**.

### La collecte des piles

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués (services administratifs, bibliothèques, médiathèques, déchetteries et les écoles sur l'ensemble du territoire), a permis de collecter 6.85 tonnes de piles usagées en 2020.

Tonnages piles collectés	
2019	2020
4.94	6.85

Tous ces volumes ont été recyclés et ont permis de récupérer une grande quantité d'acier, de zinc, de nickel, de cobalt, de plomb qui seront réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits (couverts, gouttières, batteries etc...).



### La collecte des textiles

La CINOR a conventionné en 2015 avec l'association TTR (Ti TANG RECUP), à vocation d'insertion sociale, pour la mise en place de bornes à textile sur toutes les déchetteries.

La constitution de cette nouvelle filière de valorisation s'est consolidée de manière fulgurante avec le déploiement de nouvelles bornes sur l'ensemble du domaine public. **Sur nos déchetteries, c'est 48.60 tonnes de textiles qui ont été collectés et qui seront ainsi valorisés.**



### La collecte des lampes

La collecte des lampes en déchetterie a permis de collecter **2.34 tonnes** de matière à valoriser.



### La collecte des VHU

Suite au conventionnement avec la récente filière professionnelle VHUR, la CINOR fait prendre en charge par la filière, la collecte et le traitement des VHU abandonnés sur le domaine public et sur les parkings des bailleurs sociaux. La CINOR assure uniquement la gestion administrative auprès de VHUR des demandes d'enlèvement transmises par les polices et les bailleurs.

Au cours de l'année **2020, 666 VHU (soit 521.15 tonnes)** ont été enlevés et valorisés, dont 176 chez les bailleurs.



### La collecte des petites ferrailles en vrac :

64.79 tonnes de déchets métalliques ont été collectés par notre prestataire sur les voies publiques de la Cinor.

A noter que les déchetteries accueillent les déchets métalliques en vrac, ainsi c'est 1 625.69 tonnes qui ont été compactées et conditionnées en conteneur en vue de leur exportation pour une valorisation. De plus, grâce au pré-tri effectué au transit de la Jamaïque, 160.38 tonnes de ferrailles ont été traités.

## Le compostage individuel



Il s'agit de doter gracieusement les usagers disposant d'un jardin, de composteurs individuels. Le recours au compostage individuel permet de réduire les volumes collectés en déchets végétaux principalement. Considérant les filières de traitement restreintes pour ce type de déchet, l'enjeu de réduire à la source ce flux est crucial dans la politique de gestion des déchets sur le territoire de la CINOR.

La promotion du compostage mobilise une cellule de 3 agents avec son encadrant dédiée aux missions de sensibilisation, de réservation de bac, de suivi de la livraison, de réalisation de démonstration et d'explications pour la constitution d'un compost de qualité avec remise d'un aérateur et d'un bioseau pour la collecte des déchets putrescibles de cuisine.

Nous recensons, en 2020:

- 472 livraisons de bac à compost,
- 22 164 foyers équipés (+ 2.18%),

Soit un taux de couverture de près de 55% de l'ensemble des foyers pavillonnaires comptabilisés sur notre territoire (40 000 foyers individuels selon INSEE). Plus d'un foyer sur deux participe donc à la valorisation de ses déchets fermentescibles.

Cette évolution favorable de réduction des déchets à la source, inscrite dans notre politique déchets n'a pu se faire sans une volonté et un effort financier significatif de la Collectivité : 472 dotations de bac à compost et leurs accessoires en 2020, pour un coût de 52 335.55 €.

Etat du parc			Maintenance du parc	
2019	2020	Evolution	Nouvelles poses	retrait
21 692	22 164	2,18%	472	54



## Le traitement des déchets



## Transit des déchets

L'intérêt du centre de transit de Saint Denis, par la massification des volumes, permet d'optimiser les trajets vers le centre d'enfouissement de Sainte Suzanne.

**Le gisement traité (encombrants et ordures ménagères) connaît, cette année, une stabilisation au Transit (-0.66%).**

La valorisation des biodéchets par compostage individuel et le développement de l'activité des Ressourceries concourent à la réduction des tonnages d'encombrants et d'ordures ménagères collectés.

tonnages transit	2019	2020	% évolution
OMR Porte à Porte	41 573	40 986	-1,41%
Encombrants Porte à Porte	3 213	3 650	13,60%
Encombrants villes	5 000	4 852	-2,97%
DIB	2 364	2 318	-1,95%
Total Tonnage	52 150	51 806	-0,66%

Seuls le flux des encombrants progresse significativement ( + 13,6%). Le renforcement de la collecte des dépôts sauvages justifie cette hausse.

### Travaux de modernisation

Les études se poursuivent pour la réalisation du nouveau centre de transit des déchets de St Denis. L'ouverture est prévue pour 2023.



## Traitement des déchets

La compétence de traitement est transférée au syndicat mixte, SYDNE, depuis mai 2015. SYDNE gère, par marchés publics, le traitement et la valorisation des déchets collectés sur la CINOR.

Les déchets non dangereux non valorisables de la collectivité sont stockés dans l'installation de stockage des déchets non dangereux de Sainte Suzanne. Seuls les flux d'ordures ménagères, d'encombrants, d'inertes et de déchets placoplatre sont orientés sur l'ISDND de Ste Suzanne. Depuis trois ans, le tonnage enfoui diminue.

**Pour 2020, la CINOR a enfoui 85 804 tonnes (-2.59 %). Soit 413.54 kg/hab. Le tonnage le plus faible depuis la création de la CINOR !**

La baisse observée à l'enfouissement se justifie, à la fois, par une diminution sur les flux collectés : des encombrants (-10.09 %) et sur une hausse significative des déchets valorisés (+5,90 % entre 2018 et 2020), qui correspondent à 32.05% des déchets collectés en 2020.

	Tonnage Collecté	Tonnage Enfoui	Part à valoriser	Part valorisée	
2014	144 336,34	101 527,00	42 809,34	37 596,34	26,05%
2015	130 808,80	94 630,00	36 178,80	31 337,80	23,96%
2016	129 244,99	93 065,58	36 179,41	34 177,35	26,44%
2017	128 807,10	93 133,34	35 673,76	35 673,96	27,70%
2018	130 818,02	90 958,67	39 859,35	39 597,91	30,27%
2019	129 700,73	88 086,29	41 614,44	41 105,53	31,69%
2020	128 168,01	85 804,43	42 363,58	42 364,00	33,05%



## La Communication et la médiation environnementale



## La Prévention des déchets par la médiation environnementale

A / Le pôle médiation environnementale en 2020 comprend :

- Une cellule de médiateurs (5 agents) pour l'habitat collectif
- Une cellule de médiateurs (11 agents) pour l'Habitat pavillonnaire
- Une cellule dédiée aux interventions scolaires (écoles primaires et manifestations événementielles (2 agents)

Soit un effectif total de 19 agents avec le responsable de pôle.

La mission des agents du pôle consiste à améliorer le comportement de nos administrés sur la gestion de leurs déchets. Ils informent / sensibilisent en intervenant auprès des administrés en porte à porte, dans les espaces publics, les écoles sur des sites classés pour l'environnement ou même dans les manifestations culturelles, sportives publiques ou privées.

**Le Pôle Médiation Environnementale, les actions en 2020 :**

En 2020, la pandémie du COVID 19 a fortement perturbé le programme d'animation des médiateurs du pôle. Nombreuses manifestations sportives et culturelles ont ainsi été annulées.

En 2020, les agents du pôle ont réalisé les missions suivantes :

- **Pour la cellule Habitat vertical :**
  - **Opération de « re-stickage »** des poubelles jaunes. Les agents ont remis la signalétique à jour (autocollant bac jaune) sur plus de 10 000 poubelles. Avec le temps, les intempéries, le soleil, les autocollants s'abîment et les consignes de tri ne sont plus claires. Il était essentiel d'apposer à nouveau ces autocollants lorsque les poubelles étaient de sorties. Cette action a pu être accompagnée par la remise d'un guide de tri des déchets aux usagers et des explications lorsque ces derniers les souhaitaient.
  - **Remise de calendriers de collectes** suite aux demandes des usagers (remise aux locataires d'immeubles non destinataires de calendriers de collecte en début d'année)

- **Des points tri en pied d'immeubles** en partenariat avec les bailleurs sociaux qui sont demandeurs d'actions de sensibilisation auprès des locataires pour améliorer leur cadre de vie. Les animations pied d'immeuble ont été systématiques dans le cadre de la livraison de bornes enterrées aux résidences.



- **La sensibilisation des usagers présents sur les Zones d'Intérêt Communautaires (ZIC).** Ces derniers ont été invités à ramener leurs déchets chez eux, un sac de tri a été remis ainsi qu'un sachet pour les déchets non recyclables. L'objectif étant de donner l'habitude aux usagers de ne plus laisser leurs déchets sur site. Cette opération a lieu pour chaque période de vacances scolaires.

### - **Pour la cellule « scolaire et événementiels » :**

La cellule dédiée aux interventions scolaires a été la plus affectée par la crise dans la mesure où les deux agents qui interviennent dans les écoles sont considérées comme vulnérables (dont 1 agent en ASA depuis le confinement). La Station du Grand Prado habituellement ouverte aux scolaires a été également fermée au public en 2020 et de nombreux événementiels ont été annulés.

**Pendant la cellule a tout de même pu soutenir quelques actions qui ont été maintenues et se sont adaptées au contexte sanitaire :**

- ✓ A planifié pour la Direction Développement Durable, dans le cadre du PCAET- Axe 5 « Éducation à l'environnement » les interventions de prestataires auprès des écoles primaires :
  - 108 interventions sur la thématique Eau et assainissement programmées (Intervenant : Office de l'eau)
  - 108 interventions sur la thématique Économie circulaire (Intervenant : Petits débrouillards)
  - 108 interventions sur la thématique « Réchauffement climatique » (Intervenant : Petits débrouillards)
  - 108 interventions sur la thématique « Énergie » Intervenant : SPL Horizon Énergie)

Avec la crise COVID 19, la planification a par ailleurs été laborieuse en raison des annulations lors du confinement et d'une reprogrammation des interventions ralentie par la crainte des enseignants vis-à-vis de la diffusion du virus.

- ✓ Les actions de ramassage de déchets sur la voie publique ou le littoral de la CINOR : Cette année 2020 a vu l'émergence de l'association Project Rescue Océan Réunion très dynamique et qui propose depuis 2020 près de deux nettoyages de sites par mois. La cellule a ainsi coordonné le soutien logistique et pédagogique de la CINOR à cette association et à des établissements scolaires, organisateurs d'actions de ramassage également.

Ces opérations de plus en plus fréquentes attirent à chaque nouvelle édition de plus en plus de personnes et la presse également. Il est à envisager d'accompagner davantage ces actions citoyennes pour montrer l'implication de la CINOR dans la lutte contre les déchets et les mauvais comportements environnementaux.



- ✓ Le pôle médiation a aussi participé (sponsoring) aux projets de nombreuses écoles et associations en leur remettant des goodies (sacs de tri, stylos...).
- ✓ Le pôle a réalisé les outils, signalétiques pour la compréhension et la visibilité des messages de tri (Huiles alimentaires et vidange, KAZATROC...). Le pôle a proposé une page Facebook intitulée « Dalon du Tri la CINOR » qui propose en complément de la page FB de la CINOR des actualités spécifiques à l'environnement et au Développement durable. Une campagne intitulée « Mets de l'huile » a été réalisée (presse / Web) ainsi qu'une campagne sur l'errance animalière (Presse). Il a été également proposé plusieurs plans et outils de communication dans le cadre de la mise en place de la collecte des biodéchets.

- ✓ Le pôle a effectué une dizaine d'interventions pédagogiques en milieu associatif pour expliquer la gestion des déchets.



## Police de l'environnement :

### - BRIGADE DE L'ENVIRONNEMENT :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la brigade intervient sur les 3 communes-membres.

Ils répondent aux demandes spontanées des administrés dans un délai de 2 jours maximum.

Des avis de passages ont été mis en place afin de signaler à l'administré absent qu'une infraction a été commise. Ils informent également que le dépôt doit être résorbé dans un délai de 3 jours maximum sous peine d'être verbalisé.

Afin d'avoir un meilleur impact auprès de la population, des patrouilles communes avec la gendarmerie de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne ont été mises en place. Aussi, nous collaborons régulièrement avec les polices municipales afin d'obtenir des informations auxquelles nous n'avons pas accès en tant qu'ASVP (plaque d'immatriculation, identité...).

#### A SAINT-DENIS :

Total PV Saint-Denis	24
Total dépôts SD	322
Total dépôts résorbés SD	93
Total avis de passage SD	248
Total rapport OPJ	1



**A SAINTE-MARIE :**

TOTAL PV Sainte-Marie	19
Total dépôts résorbés SM	62
Total avis de passage SM	200
Total dépôts	193
Total rapport OPJ	3

**A SAINTE-SUZANNE :**

Total PV Sainte-Suzanne	2
Total dépôts résorbés SS	38
Total avis de passage	33
Total dépôts	81

**Synthèse CINOR :**

	2020	2019	%
nbre PV	45	24	87,50%
nbre DS résorbés	193	112	72,32%
nbre rapports OPJ	4	1	300,00%

La majorité des dépôts résorbés sont liés au non-respect du calendrier de collecte notamment les dépôts de déchets verts ou de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Soit un total de 596 dépôts dont 193 résorbés 45 procès-verbaux et 4 rapport transmis à l'Officier de police judiciaire en 2020.

**Le numéro vert : 0800 315 316**

**0 800 315 316** Service & appel gratuits

Le prestataire du Numéro Vert renseigne les habitants sur le service (horaire de passage camion collecte, horaires des déchèteries...), et enregistrent les demandes d'interventions (commande de bac poubelle, demande de composteurs...), les signalements d'anomalies, ainsi que les inscriptions aux animations, visites de sites qui sont traités ensuite par les agents du service Environnement.

**Les horaires**

Du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00  
Le samedi de 7h00 à 12h00

Le Numéro Vert a enregistré une forte hausse des appels reçus avec 16 986 appels en 2020 (+ 36.22 % par rapport à 2019). 92.18 % des appels reçus (15 658) ont été répondus et traités. La différence correspond à des

appels abandonnés pendant l'attente. A noter, que 71.59 % des appels répondus l'ont été en moins de 3 sonneries (ou moins de 3 secondes).

**Statistiques Téléphoniques 2020**  
**Client : CINOR Environnement**

Mois	Appels Présentés	Appels Répondus	Appels Abandonnés	Taux de décroche > 15 sec	IQS
Janvier	1 629	1 575	54	97,70%	65,71%
Février	834	816	18	98,67%	69,85%
Mars	1 316	1 221	95	96,07%	65,60%
Avril	1 917	1 512	405	86,45%	74,27%
Mai	1 581	1 345	236	86,66%	63,35%
Jun	1 300	1 185	115	92,07%	84,89%
Juillet	1 085	1 073	12	99,72%	88,07%
Août	1 514	1 455	59	97,91%	68,18%
Septembre	1 654	1 600	54	97,50%	68,19%
Octobre	1 337	1 283	54	97,05%	69,52%
Novembre	1 352	1 168	184	96,77%	68,24%
Décembre	1 467	1 425	42	97,67%	77,54%
<b>GLOBAL</b>	<b>16 986</b>	<b>15 658</b>	<b>1 328</b>	<b>94,96%</b>	<b>71,59%</b>

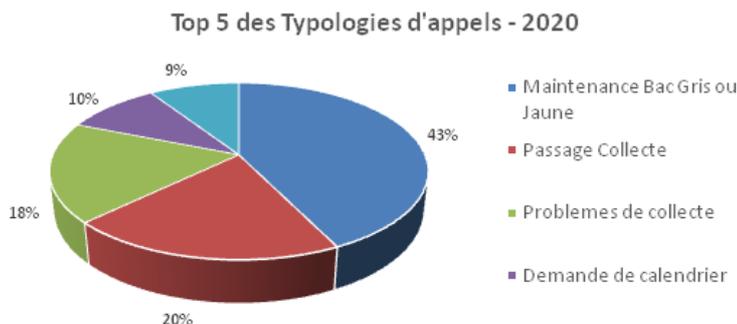
**IQS (Indice Qualité de Service) :** % des appels répondus en moins de 15 secondes (3 sonneries)  
**Taux de décroche > 15 secondes :** Accessibilité du service. Ne tient pas compte des abandons inférieurs à 15 secondes. N'intègrent pas nos critères qualité

**94.96% des appels entrants ont été répondus et traités.**

**TOP 5 des Typologies d'appels**

Département	Fonction	Nombre d'appels
Reclamations	Maintenance Bac Gris ou Jaune	3513
Information	Passage Collecte	1645
Reclamations	Problemes de collecte	1508
Information	Demande de calendrier	796
Informations_Coordonnees	Numero du Standard de la CINOR	754

Prédominance des appels concernant la maintenance des bacs (43%), suivi de demandes d'information sur les dates de passage de la collecte (20%)



# LES INDICATEURS Financiers



## Les indicateurs financiers



### Les dépenses de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT en TTC	2019	2020	Evolution
<b>PRE COLLECTE DES DECHETS</b>	<b>1 986 900,48</b>	<b>1 795 825</b>	<b>- 9.62%</b>
Gestion déchetterie + transport des caissons	1 528 800,08	1 326 446	- 13.24 %
Lavage des contenants	23 009,50	29 567	+ 28.50 %
Gestion bacs poubelles	435 090	439 811	+1.09%
<b>COLLECTE DES DECHETS</b>	<b>12 840 861,72</b>	<b>12 949 676</b>	<b>+ 0,85%</b>
Collecte ordures ménagères	6 801 001,26	5 923 151	- 11,90%
Collecte bac jaune	1 621 626,95	1 320 189	-18,59%
Collecte Encombrants	1 287 248,87	1 063 738	- 17,36%
Collecte déchets verts	2 807 304,66	2 816 997	0,35%
Collecte des biodéchets		1 517 011	
Collecte déchets métalliques	89 425,15	10 853	- 87,86%
Collecte caissons	53 618,90	49 207	- 8,23%
Vidage des BAV verre	180 635,93	180 069	- 0,31%
<b>TRANSIT DE DECHETS</b>	<b>1 401 434,36</b>	<b>1 363 203</b>	<b>- 2.73 %</b>
<b>COMMUNICATION-REPRESSION</b>	<b>1 362 013,03</b>	<b>1 483 994</b>	<b>- 9.30%</b>
Communication	240 013,03	398 995	66,24%
Police municipale	1 122 000,00	1 085 000	-3,30%
<b>Total CINOR Précollecte/Collecte/Sensibilisation</b>	<b>17 865 402</b>	<b>17 592 699</b>	<b>- 1.53%</b>
<b>TRAITEMENT DES DECHETS/ part SYDNE</b>	<b>14 218 871,60</b>	<b>14 249 457</b>	<b>+ 0.22%</b>
<b>TOTAL DU BUDGET RELEVANT DE LA TEOM</b>	<b>32 084 273</b>	<b>31 842 156</b>	<b>- 0,75%</b>

### Les frais de personnel

Le coût total des prestations de collecte et de traitement des déchets est de **31.84 M€ en 2020** contre **32.08 M€ en 2019**, sont stables (- 0.75 %).

Les dépenses de la CINOR relevant de la compétence collecte des déchets sont bien maîtrisées (- 1.53%) :

- ✓ Pré-collecte : - 9.62 %
- ✓ Collecte : + 0,85 %
- ✓ Transit : - 2.73 %
- ✓ Communication/Répression :- 9.30 %

Les dépenses de traitement des déchets relevant du syndicat mixte, le SYDNE, sont stables (+ 0.22%).

Les frais de personnel de la direction environnement de la CINOR permettent d'affecter avec **106 ETP (108 agents)**, répartis dans les pôles suivants

- Collecte des déchets
- Pré collecte
- Cadre de vie
- Médiation environnementale
- Gestion administrative et financière

Masse salariale en 2020		
Catégorie	Nb ETP	Mt total
Encadrants (3.8A + 5B)	8.8	658 972,17 €
Agents (cat. C)	95	4 642 768,51 €
Contractuel/ apprentis	2.5	48 674,14 €
Total :	<b>106</b>	<b>5 350 414,82 €</b>

1 agent comptabilisé CAT B du 01/01/2020 au 14/03/2020 et catégorie A à compter du 15/03/2020.

Nombre d'agent CAT B = 6 du 01/01/2020 au 14/03/2020 et 4 à compter du 14/10/2020

Apprenti du 01/0/2020 au 31/07/2020

3 contractuels pendant 6 mois

### Les montants annuels des principales prestations

	Nature de prestation	Type de contrat	échéance	Nom des entreprises	Montant annuel en k€ TTC
gestion des déchets	Fourniture et maintenance des bacs poubelles	Marché public de 4 ans	septembre-22	LRVP	Invest= 792 / Fonct = 279,75
	Collecte OMR-CS- biodéchets- VSD	Marché public de 10 ans	septembre-29	NICOLLIN	5 495
	Collecte OMR-CS- VSS-VSM	Marché public de 6 ans	mars-26	Suez	2 792
	Collecte encombrants et déchets verts	Marché public de 10 ans	septembre-29	NICOLLIN-COOPTRAM	3 441
	Collecte des bornes d'apport volontaire (aériennes+ enterrées)	Marché public de 3 ans	juillet-22	CITEVA	329
	Gestion des déchetteries 9 sur 11	Marché public de 3 ans	février-23	Elisys	293
	Transport des caissons des déchetteries	Marché public de 3 ans	mars-22	Citéva	767
	Transit des déchets			VALDERUN	947
	Transport des déchets en provenance du transit	Marché public de 4 ans	février-23	JS Transport	454
	Collecte des dépôts sauvages	Marché public de 3 ans	juin-23	Citéva/ BTP Kichenin	75
	Gestion du n° vert	Marché public de 3 ans	juin-23	AWP reunion	29
	convention police	convention		mairie	1 100
	contribution SYDNE	convention			14280

## Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2020 ont atteint **45 115 702 €** et sont, a contrario des dépenses, en nette augmentation par rapport à l'an dernier (+ 4.46 %). Cette augmentation est principalement liée à un bon recouvrement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Avec des dépenses de fonctionnement en nette baisse (-2%) et des recettes dynamiques (+ 4,46% %), le volume financier des recettes couvre toujours intégralement le coût du service, ce qui permet de ne pas s'appuyer sur le budget général de la collectivité.

Dépenses de fonctionnement : **38 M€ht**  
 Recettes de fonctionnement : **45 M€ht**  
 Taux de couverture du service : **118 %**

Recettes	CA 2019	CA 2020	Evolution
TEOM	40 754 172,00	41 463 799,00	1,74%
Tickets prépayés des déchetteries	8 748,00	7 120,00	-18,61%
Eco emballages	963 096,00	2 187 853,20	127,17%
Eco Folio	108 488,00	63 840,88	-41,15%
OCAD3E	78 253,00	82 504,89	5,43%
RSE	741 128,00	779 456,46	5,17%
VHU	10 498,00	9 847,91	-6,19%
Régie de recette Transit	425 138,00	422 634,24	-0,59%
Eco emballage ( Prévention/PAC)	98 616,00	98 645,00	0,03%
<b>TOTAL</b>	<b>43 188 137,00</b>	<b>45 115 702</b>	<b>4,46%</b>

## La TEOM

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a représenté une recette de **41.4 M€** soit une progression de **+1.74%**.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) progresse (+ 1.74 %), représente **92 % des recettes en 2020**.

La TEOM couvre toutes les dépenses de fonctionnement (taux de couverture TEOM : 107 %)

Remarque : le taux de la TEOM est resté inchangé depuis 2012 à **14.80%**.

## La recette Régie de Transit

A noter que dans le cadre du nouveau marché "gestion du transit de déchets de la CINOR" détenu par Valderun, une nouvelle recette est mise en place et porte sur la gestion des déchets professionnels. Cette prestation proposée aux « privés » porte sur la pesée + la reprise des déchets+ le transport des déchets vers le site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) + traitement du déchet à l'ISDND.

## La RSE

La Redevance Spéciale d'élimination des déchets industriels banals offre aux administrations, commerces, industries et autres, l'opportunité d'utiliser la filière des déchets ménagers pour l'élimination des déchets issus de leurs activités, conformément à l'article L 2.333 du CGCT.

La CINOR a défini des seuils de litrage collecté annuellement pour les déchets mis en bac gris et en bac jaune au-delà des desquels des sujétions techniques particulières seront nécessaires et dont le coût ne serait pas entièrement couvert par la RSE.

Bilan 2020 de la RSE sur le territoire de la CINOR :

année	2019	2020	variation
Nb contrat	909	922	1,41%
Montant	741 128	779 456	4,92%

Le nombre de contrat progresse (+1.41 %) et induit une hausse des produits (+4.92%).

A noter, que cette redevance couvre strictement les dépenses du service. Il n'y a pas de recettes pour ces prestations réalisées et facturées à coût coûtant.

### ■ Seuil autorisé pour la collecte du bac gris :

La CINOR prend en charge la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères, à hauteur de **4 000 litres collectés par semaine**. Les producteurs de déchets supérieurs à ce seuil ont l'obligation de les faire collecter et valoriser, par leurs propres moyens, dans une installation agréée en vertu du décret du 13 juillet 1994.

### ■ Seuil autorisé pour la collecte du bac jaune :

Pour favoriser le tri et la valorisation des déchets recyclables, la CINOR instaure un seuil différentiel admissible à la RSE pour la collecte et le traitement des déchets conteneurisés en bac jaune. Ce seuil est établi à **2 000 litres collectés par semaine**. Les producteurs de déchets supérieurs à ce seuil ont l'obligation de les faire collecter et valoriser, par leurs propres moyens, dans une installation agréée en vertu du décret du 13 juillet 1994.

### Tarifs 2020 :

Cout unitaire des bacs gris : **0.0116 €/litre**

Cout unitaire des bacs jaune : **0.0096 €/litre**

## Les recettes de valorisation

### Eco emballages



En janvier 2018, la CINOR a signé le "Contrat pour l'Action et la Performance" (CAP) barème "F" avec l'éco-organisme CITEO (regroupement de Eco Emballages + EcoFolio).

Au terme d'échanges entre les collectivités des DROM-COM et CITEO, afin d'atténuer l'écart constaté entre les niveaux de soutiens accordés en métropole (80%) et ceux appliqués en outremer (20%), des mesures compensatoires de soutien ont été établies. Le soutien se voit ainsi majoré de + 2€/habitant (soit 6.8 €/hab/an pour la CINOR).

CITEO doit contribuer à l'émergence de filières de valorisation locales via le programme d'actions territorialisées, qui est à élaborer à l'échelle de l'île par mutualisant des gisements valorisables

Pour l'année 2020 la CINOR a obtenue **2 286 498 €** de soutien de cet éco organisme.

Soutien : **2 187 853,2 €**

Actions de sensibilisation : **98 645€**

### Eco folio

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, Ecofolio a été créé pour assumer cette responsabilité.

Les soutiens sont de plusieurs natures :

- un soutien financier au tri, au recyclage et à l'élimination des déchets issus des Imprimés visés par l'article L 541-10-1 du Code de l'environnement ;
- un accompagnement technique, et méthodologique à la communication.

La nouvelle convention d'Ecofolio a été conclue pour une durée de 4 ans à partir du 1er janvier 2019.

Les recettes réalisées sont de **63 840.88 €**.

### OCAD3E (éco système)

Eco-systèmes est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, depuis le 9 août 2006.

Conformément à la directive européenne 2002/96-CE et au décret du 20 juillet 2005, Eco-systèmes assure la mise en place sur tout le territoire français depuis le 15 novembre 2006, d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie (DEEE), à l'exception des lampes. Les recettes s'élèvent à **82 504 €**.



# Conclusion



En 2020, les tonnages collectés sont en baisse pour atteindre **128 168** tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés sur la CINOR (**- 1,18% par rapport à l'an dernier**), ce qui équivaut à **617.72** Kg/hab, pour une population de **207 487** habitants (données INSEE).

L'objectif fixé par la Loi de transition écologique (LTE), de réduire de 10% les tonnages collectés, par habitant, entre 2010 et 2020, est atteint depuis 2017. En 2020, nous en sommes déjà à - 13 %.

**Il convient de noter que malgré la baisse des tonnages collectés, la part valorisée est restée constante (+ 0,05%) tout en conservant notre évolution à la baisse significative des tonnages enfouis (- 2.59%).**

**La part des déchets collectés valorisés continue de progresser (+ 4,85%). Cela représente plus d'un tiers des déchets collectés (31%). Cette tendance doit être poursuivie et accentuée.**

**Avec 85 804 tonnes enfouies en 2020, la CINOR n'a jamais enfoui aussi peu de déchets depuis sa création, alors même que sa population croît régulièrement.**

<b>128 168 tonnes collectées (- 1.18%)</b> <b>42 364 tonnes à valoriser (+ 1,48%)</b> <b>85 804 tonnes enfouies (- 2.59%)</b>
---

La collectivité souhaite réorganiser pour les prochaines années sa politique des déchets en favorisant une gestion globale et multiplier ses actions de prévention et de sensibilisation.

Ainsi, le marché de collecte mettra en œuvre **la collecte séparative des biodéchets** sur tout son territoire. L'objectif est de capter au moins 20% du tonnage du bac gris pour une valorisation énergétique via le centre de valorisation multi filières de Sainte Suzanne et une valorisation organique : co-compostage végétaux +biodéchets par compostage.

Fort de son succès, le parc de déchetteries sera développé, pour alimenter les filières de valorisation et correspondre au critère ADEME (une pour 15 000 habitants). La prospective foncière se poursuit cette année pour identifier une parcelle sur St Denis et une seconde sur Ste Marie. Par ailleurs, l'ensemble des déchetteries sera doté de nouveaux outils, afin de moderniser nos équipements, fiabiliser les données et ainsi diminuer le coût de gestion de ces équipements.

Sur la base du recensement des sites d'implantation, **le déploiement des bornes enterrées** doit se poursuivre sur l'habitat collectif, eu égard aux tonnages ainsi collectés, notamment en terme de recyclage (verre inclus) et aux nuisances évitées pour le cadre de vie de nos administrés.

Nos diverses initiatives de rationalisation des coûts (+1.81% de recettes), par notamment la refonte de nos marchés de prestations de service, doivent se poursuivre. Cette évolution favorable des recettes permet d'amortir le coût à l'usager sans dégrader la qualité du service rendu.

Les modes d'optimisation de la gestion du service public de collecte et traitement des déchets, sources de recettes et d'économies, sont à privilégier (télégestion des tournées de vidage des bornes).

**La lutte contre l'insalubrité** sera renforcée par une collecte systématique et le renforcement d'une brigade de police de l'environnement, constituée d'agents assermentés avec une expérimentation de la télésurveillance des sites de dépôts récurrents, en lien avec les polices municipales, police nationale et gendarmerie.

La mise en service de la **Ressourcerie** de La Mare Sainte Marie en 2015, une seconde en projet sur Sainte Suzanne ainsi que le projet d'implanter une **Recyclerie sur Saint Bernard** à la Montagne participent également à la réduction des volumes destinés à l'enfouissement. Nous accompagnerons les initiatives citoyennes en faveur de **l'économie circulaire**. Tout projet porteur de valorisation de déchets sera soutenu.

**A l'issue du bilan des espaces de ré-emploi** dans 3 déchetteries, ce dispositif pourrait être élargi autres déchetteries pour détourner au maximum les objets réutilisables de l'enfouissement. Des **actions de promotion du ré-emploi**, en partenariat avec le milieu associatif, sont prévues.

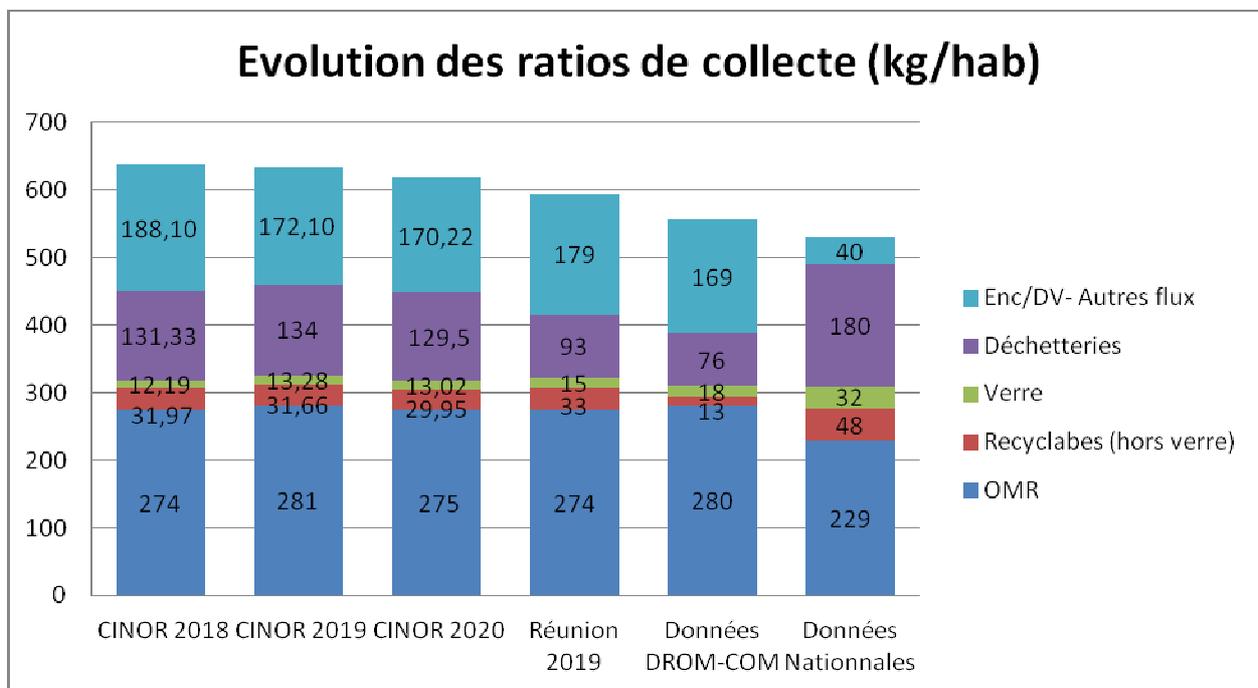
**La valorisation et le réemploi** seront des axes majeurs de notre politique de traitement des déchets. La CINOR accompagnera le développement de **filières de valorisation locales**, génératrices d'emplois, sur son territoire. Par l'identification des flux à potentiel rapide de développement économique, la conduite d'études de marché pour déterminer le seuil de rentabilité permettant l'autonomisation de la filière, structurer la chaîne opérationnelle (points de collecte, transport, site de valorisation). Pour structurer ces filières locales, les soutiens de l'éco-organisme CITEO et de l'ADEME sont d'ores et déjà acquis.

**La rétribution du geste de tri (recours à la consigne)** doit être étudiée comme levier d'encouragement au tri sélectif. Les partenariats doivent ainsi être recherchés et développés en ce sens.

Il faudra investir le champ de **l'information de proximité et de la communication en direct** (application de géolocalisation des équipements, interactivité et informations en directe à l'utilisateur, rappel texto le soir pour sortir son bac).

A l'heure, où l'administré est légitimement plus regardant sur la qualité du service public, **la CINOR se doit de confirmer l'exemplarité de son service public de collecte et traitement des déchets ménagers de son territoire.**

*Les Chiffres Clés*



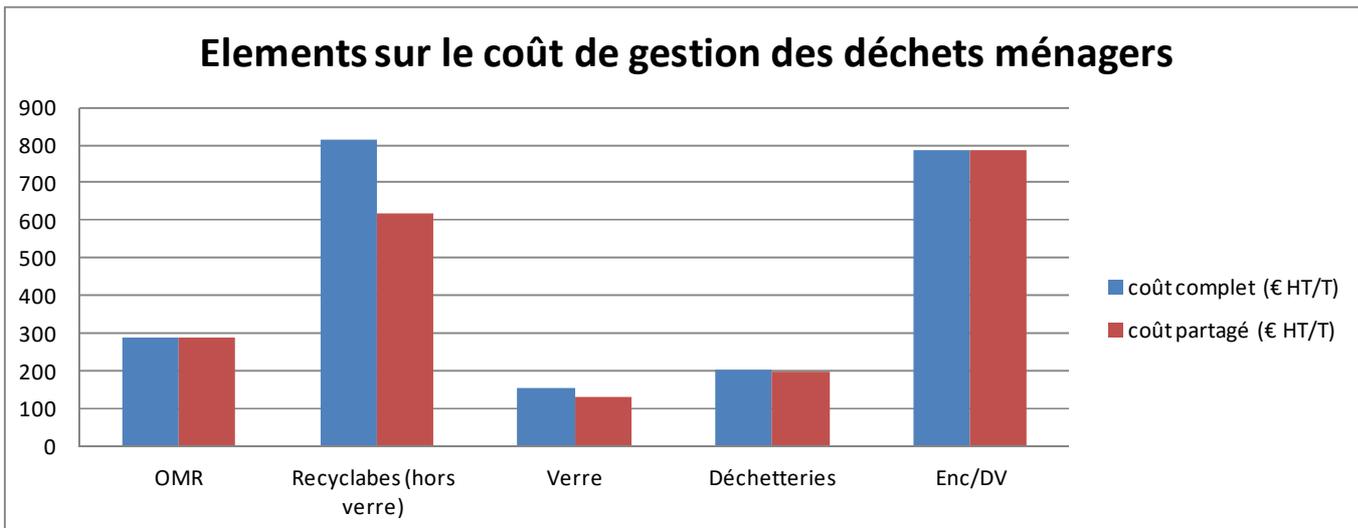
**Matrice des coûts CINOR / Réunion**

La méthode Compta cout , développée par l'ADEME, est une méthode d'enregistrement des charges et des produits propres à la gestion des déchets, selon un cadre précis, dénommé matrice. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables, déchets des déchetteries...) et en ligne selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport traitement)

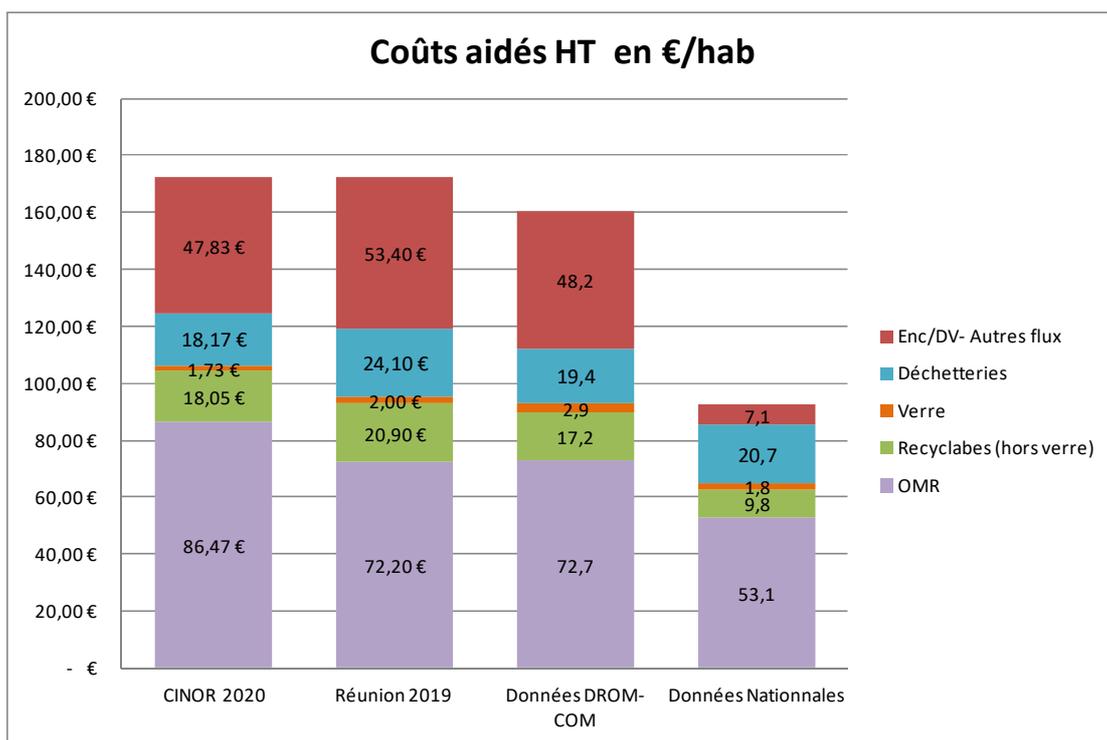
Cette méthode s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique et permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

En 2009, l'ADEME a impulsé cette démarche concertée entre les 5 EPCI afin de disposer d'une base de données et d'un référentiel commun aux collectivités. Les résultats peuvent être partagés dans la base de données SINOE qui est actualisés chaque année par la collectivité. Ces données vont permettre ainsi d'établir des comparaisons entre les EPCI de la Réunion et aussi au niveau national.

Matrice des coûts	HT €/ hab	
	CINOR 2019	CINOR 2020
coût complet = sommes des charges	190,07	180,65
coût aidé HT (-recettes industrielles et les soutiens des sociétés agréées)	184,37	172,52
Total Contribution des usagers (TEOM)	202,11	203,36
taux de couverture	109,6%	117,88%

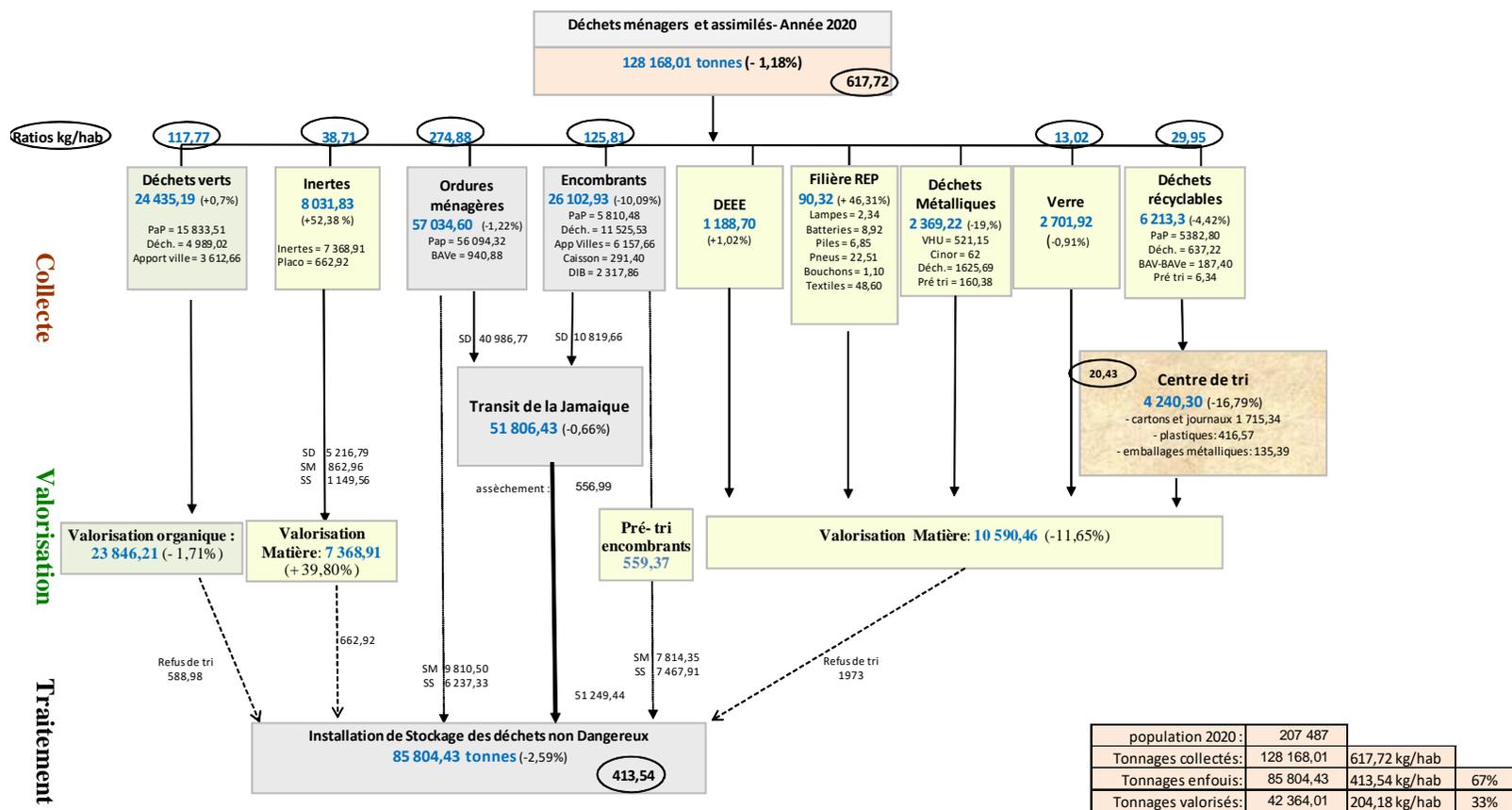


**Coût aidé du service public de gestion des déchets (en €HT/ hab)**

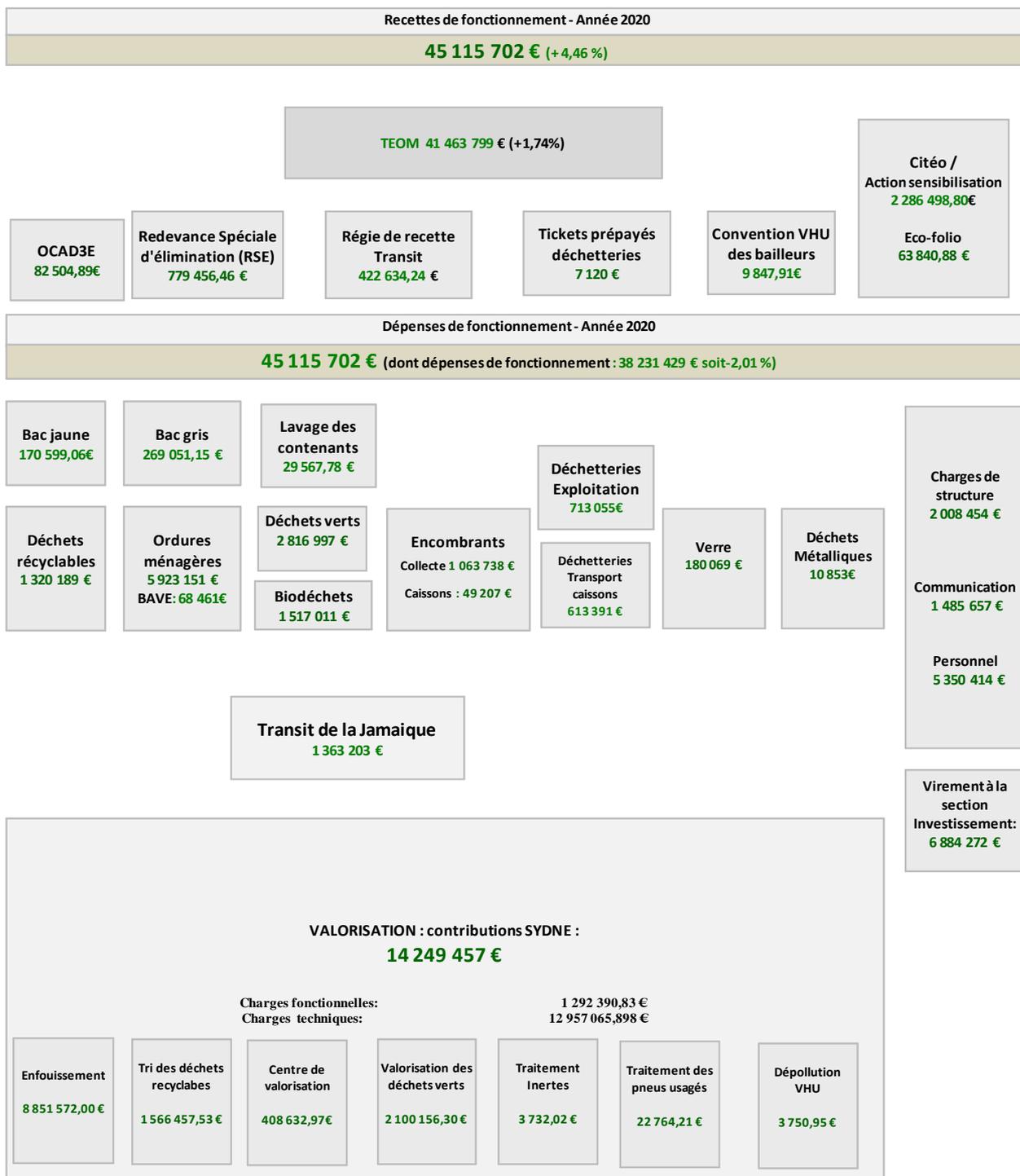




## BILAN 2020 DE COLLECTE, TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS en tonnes



### BILAN FINANCIER 2020 DES DECHETS MENAGERS en euros





Tonnage Collecté	OM	Bac Jaune	Verre	ENC	DV	Inerte	D3E	Autres déchets	Total
2015	58 029,00	6 458,00	2 291,00	31 424,00	23 434,00	5 177,00	1 066,00	2 929,80	130 808,80
2016	56 900,50	6 284,76	2 432,40	29 034,66	24 999,83	5 355,70	1 051,90	3 185,24	129 244,99
2017	57 246,80	6 425,96	2 519,28	28 747,91	24 266,28	5 309,96	1 067,95	3 222,96	128 807,10
2018	56 229,58	6 560,05	2 501,44	31 240,27	25 581,06	4 452,45	1 071,00	3 182,17	130 818,02
2019	57 741,69	6 500,74	2 726,78	29 032,87	24 262,98	5 271,35	1 176,83	2 987,49	129 700,73
2020	57 034,60	6 213,76	2 701,92	26 102,93	24 435,19	8 031,83	1 188,70	2 459,08	128 168,01
Ratio kg/hab	OM	CS	Verre	ENC	DV	Inerte	D3E	Autres déchets	Tonnage collecté
2008	304,58	32,59	10,57	220,85	73,22	13,83	0,00	10,52	666,17
2009	305,33	32,49	10,44	208,65	85,65	14,81	0,44	10,98	668,80
2010	316,04	35,50	10,02	212,93	113,29	17,85	1,05	10,16	716,83
2011	300,84	33,71	10,30	207,64	117,05	18,48	2,53	10,12	700,65
2012	294,05	30,50	10,58	185,67	126,16	20,32	2,31	10,82	680,41
2013	301,21	29,67	10,47	202,05	131,69	19,63	4,61	12,11	711,43
2014	295,12	29,16	11,04	189,91	158,24	22,85	4,58	11,13	722,04
2015	288,18	32,07	11,38	156,05	116,38	25,71	5,29	14,55	649,61
2016	285,52	31,54	12,21	145,69	125,45	26,87	5,28	15,98	648,54
2017	283,15	31,78	12,46	142,19	120,02	26,26	5,28	15,94	637,09
2018	274,06	31,97	12,19	152,26	124,68	21,70	5,22	15,51	637,59
2019	281,29	31,67	13,28	141,43	118,20	25,68	5,73	14,55	631,84
2020	274,88	29,95	13,02	125,81	117,77	38,71	5,73	11,85	617,72

	Tonnages Collectés			Ratios kg / habitant / an		
	2019	2020	Evolution	2019	2020	Evolution
Ordures ménagères	57 741,69	57 034,60	-1,22%	281,29	274,88	-2,28%
Déchets Recyclables	6 500,74	6 213,76	-4,41%	31,67	29,95	-5,43%
Encombrants	29 032,87	26 102,93	-10,09%	141,43	125,81	-11,05%
Déchets Verts	24 262,98	24 435,19	0,71%	118,20	117,77	-0,36%
Verre	2 726,78	2 701,92	-0,91%	13,28	13,02	-1,94%
Autres *	5 271,35	8 031,37	52,36%	25,68	38,71	50,73%
DEEE	1 176,83	1 188,70	1,01%	5,73	5,73	-0,07%
Filière rep	61,73	90,32	46,31%	0,30	0,44	44,75%
Déch MTX	2 925,76	2 369,22	-19,02%	14,25	11,42	-19,89%
<b>TOTAL</b>	<b>129 700,73</b>	<b>128 168,01</b>	<b>-1,18%</b>	<b>631,84</b>	<b>617,72</b>	<b>-2,24%</b>



RECAPITULATIF PERFORMANCE DE TRI DECHETS RECYCLABLES (y compris le verre)																	
Déchets recyclables	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020 2019
<b>Collectés</b>	<b>7788</b>	<b>7814</b>	<b>7945</b>	<b>8384</b>	<b>8406</b>	<b>9 084,71</b>	<b>8 804,00</b>	<b>8 192,73</b>	<b>8 003,37</b>	<b>8 036,00</b>	<b>8 749,00</b>	<b>8 717,16</b>	<b>8 945,24</b>	<b>9 061,49</b>	<b>9 227,52</b>	<b>8 915,68</b>	<b>-3,38%</b>
Déchetteries+pré tri	304	330	538	633	738	847,32	858,25	821,00	861,45	790,00	1 290,00	1 133,76	994,58	1 043,34	709,12	643,56	-9,25%
BAV verre	1941	1956	2008	2053	2044	1 999,76	2 061,04	2 110,58	2 087,34	2 207,00	2 291,00	2 432,40	2 519,28	2 501,44	2 726,78	2 701,92	-0,91%
Porte à porte/ BAVE	5543	5528	5399	5698	5624	6 237,69	5 884,48	5 261,15	5 054,58	5 039,00	5 168,00	5 151,00	5 431,38	5 516,71	5 791,62	5 570,20	-3,82%
<b>Performance de captation kg/hab</b>	<b>40,89</b>	<b>41,28</b>	<b>41,44</b>	<b>43,18</b>	<b>42,93</b>	<b>45,52</b>	<b>44,01</b>	<b>41,09</b>	<b>40,14</b>	<b>40,20</b>	<b>43,45</b>	<b>43,74</b>	<b>44,24</b>	<b>44,82</b>	<b>45,64</b>	<b>42,97</b>	<b>-5,85%</b>
<b>Gisement après tri</b>																	
<b>Valorisés</b>	<b>6 127,00</b>	<b>5 996,00</b>	<b>6 103,00</b>	<b>6 502,00</b>	<b>6 121,00</b>	<b>6 538,58</b>	<b>6 850,04</b>	<b>6 846,30</b>	<b>6 604,54</b>	<b>6 565,00</b>	<b>6 961,00</b>	<b>7 225,22</b>	<b>7 590,85</b>	<b>7 643,49</b>	<b>7 822,78</b>	<b>4 969,22</b>	<b>-36,48%</b>
Le verre	1941	1956	2008	2053	2044	1 999,76	2 061,04	2 110,58	2 087,34	2 207,00	2 291,00	2 432,40	2 519,28	2 501,44	2 726,78	2 701,92	-0,91%
Le plastique	251	222	250	267	251	341,58	466,00	452,59	456,13	452,00	404,00	423,05	426,85	442,46	452,82	416,57	-8,01%
Journaux magazines & cartons	3778	3685	3720	4090	3725	4 085,00	4 183,00	4 147,61	3 922,12	3 790,00	4 173,00	4 270,07	4 287,81	4560,93	4504,49	1715,34	-61,92%
Emballages métalliques	157	133	125	92	101	112,24	140,00	135,52	138,95	116,00	93,00	99,70	138,29	138,66	138,69	135,39	-2,38%
autres													218,62				
<b>Performance de tri kg/hab</b>	<b>32,17</b>	<b>31,48</b>	<b>32,04</b>	<b>34,13</b>	<b>32,13</b>	<b>32,76</b>	<b>34,24</b>	<b>34,33</b>	<b>33,12</b>	<b>32,84</b>	<b>34,57</b>	<b>36,26</b>	<b>37,55</b>	<b>37,25</b>	<b>38,11</b>	<b>24,21</b>	<b>-36,48%</b>
<b>Part de recyclables valorisé/collecté</b>	<b>78,67%</b>	<b>76,73%</b>	<b>76,82%</b>	<b>77,55%</b>	<b>72,82%</b>	<b>71,97%</b>	<b>77,81%</b>	<b>83,57%</b>	<b>82,52%</b>	<b>81,69%</b>	<b>79,56%</b>	<b>82,88%</b>	<b>84,86%</b>	<b>84,35%</b>	<b>84,78%</b>	<b>55,74%</b>	<b>-34,26%</b>
<b>Performance de tri kg/hab</b>	<b>32,17</b>	<b>31,67</b>	<b>31,83</b>	<b>33,49</b>	<b>31,26</b>	<b>32,76</b>	<b>34,24</b>	<b>34,33</b>	<b>33,12</b>	<b>32,84</b>	<b>34,57</b>	<b>36,26</b>	<b>37,55</b>	<b>37,25</b>	<b>38,11</b>	<b>24,21</b>	<b>-36,48%</b>
<b>Refus de tri</b>	<b>1 661</b>	<b>1 818</b>	<b>1 842</b>	<b>1 882</b>	<b>2 285</b>	<b>2 546</b>	<b>1 954</b>	<b>1 346</b>	<b>1 399</b>	<b>1 471</b>	<b>1 788</b>	<b>1 492</b>	<b>1 354</b>	<b>1 418</b>	<b>1 404</b>	<b>1973</b>	<b>40,51%</b>

RECAPITULATIF PERFORMANCE DE TRI DECHETS RECYCLABLES																	
Déchets recyclables	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020 2019
<b>Collectés</b>	<b>5847</b>	<b>5858</b>	<b>5937</b>	<b>6331</b>	<b>6362</b>	<b>7085,01</b>	<b>6742,73</b>	<b>6082,15</b>	<b>5916,03</b>	<b>5829,00</b>	<b>6458,00</b>	<b>6284,76</b>	<b>6 425,96</b>	<b>6560,05</b>	<b>6500,74</b>	<b>6213,76</b>	<b>-4,41%</b>
Déchetteries+pré tri	304	330	538	633	738	847,32	858,25	821,00	861,45	790,00	1 290,00	1 133,76	994,58	1 043,34	709,12	643,56	-9,25%
Porte à porte	5543	5528	5399	5698	5624	6 237,69	5 884,48	5 261,15	5 054,58	5 039,00	5 168,00	5 151,00	5 431,38	5 516,71	5 791,62	5 570,20	-3,82%
<b>Performance de captation kg/hab</b>	<b>30,70</b>	<b>30,94</b>	<b>30,97</b>	<b>32,60</b>	<b>32,49</b>	<b>35,50</b>	<b>33,71</b>	<b>30,50</b>	<b>29,67</b>	<b>29,16</b>	<b>32,07</b>	<b>31,54</b>	<b>31,78</b>	<b>31,97</b>	<b>31,67</b>	<b>29,95</b>	<b>-5,43%</b>
<b>Gisement après tri</b>																	
<b>Valorisés</b>	<b>4 186,00</b>	<b>4 040,00</b>	<b>4 095,00</b>	<b>4 449,00</b>	<b>4 077,00</b>	<b>4 538,82</b>	<b>4 789,00</b>	<b>4 735,72</b>	<b>4 517,20</b>	<b>4 358,00</b>	<b>4 671,00</b>	<b>4 792,82</b>	<b>5 071,57</b>	<b>5 142,05</b>	<b>5 096,00</b>	<b>2 267,30</b>	<b>-55,51%</b>
Le plastique	251	222	250	267	251	341,58	466,00	452,59	456,13	452,00	404,50	423,05	426,85	442,46	452,82	416,57	-8,01%
Journaux magazines & cartons	3778	3685	3720	4090	3725	4 085,00	4 183,00	4 147,61	3 922,12	3 790,00	4 173,50	4 270,07	4 287,81	4 560,93	4504,49	1715,34	-61,92%
Emballages métalliques	157	133	125	92	101	112,24	140,00	135,52	138,95	116,00	93,00	99,70	138,29	138,66	138,69	135,39	-2,38%
autres													218,62	0,00	0		
<b>Performance de tri kg/hab</b>	<b>21,98</b>	<b>21,21</b>	<b>21,50</b>	<b>23,36</b>	<b>21,40</b>	<b>22,74</b>	<b>23,94</b>	<b>23,75</b>	<b>22,65</b>	<b>21,80</b>	<b>23,20</b>	<b>24,05</b>	<b>25,08</b>	<b>25,43</b>	<b>24,83</b>	<b>20,44</b>	<b>-17,68%</b>
<b>Part de recyclables valorisé/collecté</b>	<b>71,59%</b>	<b>68,97%</b>	<b>68,97%</b>	<b>70,27%</b>	<b>64,08%</b>	<b>64,06%</b>	<b>71,02%</b>	<b>77,86%</b>	<b>76,36%</b>	<b>74,76%</b>	<b>72,33%</b>	<b>76,26%</b>	<b>78,92%</b>	<b>78,38%</b>	<b>78,39%</b>	<b>36,49%</b>	<b>-53,45%</b>
<b>Refus de tri</b>	<b>1 661</b>	<b>1 818</b>	<b>1 842</b>	<b>1 882</b>	<b>2 285</b>	<b>2 546</b>	<b>1 954</b>	<b>1 346</b>	<b>1 399</b>	<b>1 471</b>	<b>1 787</b>	<b>1 492</b>	<b>1 354</b>	<b>1 418</b>	<b>1 404</b>	<b>1973</b>	<b>40,51%</b>
<b>Taux de refus de tri</b>									<b>23,64%</b>	<b>25,24%</b>	<b>27,67%</b>	<b>23,74%</b>	<b>21,08%</b>	<b>21,61%</b>	<b>21,60%</b>	<b>31,75%</b>	<b>47,00%</b>

ORGANIGRAMME SYNTHETIQUE DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT

